

Politique du Groupe Caisse des Dépôts sur l'eau



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE



Sommaire

Introduction	4
Positionnement du groupe CDC face aux enjeux liés à l'eau en France	5
Sobriété et raréfaction de la ressource en eau	6
Qualité de l'eau et des infrastructures dédiées	6
Inondations & imperméabilisation des sols : politiques et plans du groupe.	7
Structure de la politique eau	7
Les engagements eau du groupe CDC	8
1 Comprendre les impacts et les risques du Groupe	8
Engagements communs des métiers financiers et opérationnels	8
Engagements des métiers financiers.....	8
Engagement des métiers opérationnels.....	8
2 S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique.....	9
Engagements des métiers financiers.....	9
La Banque des Territoires	10
Bpifrance	10
Sfil et La Banque Postale	11
CNP Assurances.....	11
Le gestionnaire d'actifs immobiliers de la CDC (CDC II)	11
Gestion des participations Stratégique : SUEZ.....	11
Engagements des métiers opérationnels	12
CDC Habitat	12
Le Groupe La Poste	12
ICADE.....	13
Citadia/SCET.....	13
La Compagnie des Alpes (CDA)	14
Engagements communs portant sur le fonctionnement de toutes les entités du groupe	14
La Banque Postale.....	14
3 Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures	15
Engagements des métiers financiers.....	15

La Banque des territoires 16

Sfil et La Banque Postale 16

Gestion des Participations stratégiques : SUEZ 17

Engagements des métiers opérationnels 17

ICADE..... 17

CDC BIODIVERSITE 17

Citadia/SCET 17

La Compagnie des Alpes 17

La Société Forestière..... 17

Engagements communs portant sur le fonctionnement de toutes les entités du groupe 18

ANNEXES..... 19

Introduction

L'eau est l'élément indispensable à la vie sur notre planète et un pilier essentiel à l'économie mondiale, au cœur de nombreuses activités humaines, de l'agriculture à l'industrie (du textile à la chimie). L'accès à une eau de qualité est vital non seulement pour la santé et le bien-être des populations, mais aussi pour le maintien des services écosystémiques. Or, 46% du PIB mondial provient d'activités situées dans des régions à haut risque hydrique d'ici 2050.

En France, le volume annuel d'eau prélevé est estimé à 32,8 milliards de m³, le volume consommé (c'est-à-dire la part prélevée non restituée aux milieux aquatiques) est quant à lui estimé à 4,1 milliards de m³, soit 82m³/habitants. Les projections scientifiques ont établi que les terres et populations devant faire face à des sécheresses extrêmes feront plus que doubler au 21^e siècle tant au niveau mondial que national¹. En outre, les masses d'eau superficielles et souterraines dans lesquelles nos sociétés puisent l'eau potable ne sont pas en bon état. Chaque année en France², le nombre de captages d'eau potable fermés augmente, du fait notamment de la dégradation de la qualité de la ressource en eau (pollutions aux pesticides, nitrates, PFAS³, plastiques, etc.).

¹ <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2023/09/11/what-you-need-to-know-about-climate-change-and-drought> ; <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/impacts/secheresse#:~:text=En%202022%2C%2035%20%25%20des%20sols,France%2C%20qui%20remontent%20%C3%A0%201959.>

² Sur la période 1980-2021, 12 600 captages d'eau potable ont été fermés (<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-environnemental-de-la-france-edition-2022-0>)

³ Alkyls perfluorés et polyfluorés (PFAS) ou polluants éternels

Positionnement du groupe CDC face aux enjeux liés à l'eau en France

Le Groupe CDC a commencé à traiter ces problématiques liées à la ressource en eau sous l'angle quantitatif et qualitatif, au travers de l'activité de ses différents **métiers et filiales**, via plusieurs **actions** :

- Prioriser l'optimisation de la gestion du cycle de l'eau⁴ pour la Banque des Territoires ;
- Mobiliser l'ingénierie pour accompagner les acteurs territoriaux dans l'émergence et la structuration de projets permettant une gestion intégrée des ressources en eau ;
- Proposer des offres des prêts de long terme pour financer des infrastructures d'eau et d'assainissement ;
- Investir avec et pour les territoires, afin de promouvoir des solutions innovantes permettant de réduire la consommation hydrique ou dépolluer l'eau ;
- Accompagner le déploiement de pratiques de gestion durable des actifs forestiers du Groupe ;
- Maintenir la biodiversité, assurant ainsi la pérennité des écosystèmes qui fournissent des services essentiels tels que la lutte contre les inondations, la résilience vis à vis des canicules, les sécheresses et la préservation des puits de carbone.

Le Groupe intervient également au niveau des entreprises au sein desquelles il détient des **participations** sur les questions de :

- Gestion des petit et grand cycles de l'eau (participations de la CDC et de CNP Assurances dans Suez);
- Infrastructures afférentes à l'eau structurantes pour le pays (Banque des territoires);
- Pollution et pression sur la ressource en eau⁵ des entreprises cotées en portefeuilles actions et obligations d'entreprises au travers du dialogue actionnarial (Gestion d'actifs de la CDC, LBP, LBP-AM, CNP, SFIL, Bpifrance).

De plus, le Groupe soutient l'innovation sur le terrain, en accompagnant les entreprises dans leurs projets nouveaux et l'écosystème des start-ups dont le cœur de métier est lié aux enjeux de l'eau et/ou en expérimentant des dispositifs innovants.

La présente politique, assortie de **cibles et d'indicateurs de suivi recensés en annexe** et des engagements pris par ailleurs dans la politique biodiversité et le plan d'action d'adaptation au changement climatique, vise ainsi à décrire la contribution apportée par le groupe Caisse des Dépôts pour faire face aux **trois grands défis** énoncés ci-dessous auxquels nous sommes collectivement confrontés afin d'une part, d'appuyer les démarches de sobriété hydrique des différents acteurs, et prendre de ce fait, sa part dans l'objectif national de réduction de 10% de la consommation d'eau d'ici 2030, et d'autre part, d'améliorer la qualité des masses d'eau en concourant notamment à l'objectif gouvernemental de préservation de 100% des aires de captage en eau potable d'ici 2027⁶, dans l'objectif d'atteindre les objectifs de la Directive cadre sur l'eau⁷.

⁴ Définition en annexes

⁶ Cf Plan Eau du Gouvernement : [https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau#:~:text=Objectif%203A%20pr%C3%A9venir%20la%20pollution%20des,sanitaire%20des%20eaux%20\(PGSSE\)](https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau#:~:text=Objectif%203A%20pr%C3%A9venir%20la%20pollution%20des,sanitaire%20des%20eaux%20(PGSSE)). Notez que l'eau est aussi un enjeu local et que chaque bassin versant doit faire face à ses spécificités et ses problématiques. Certains bassins versants devront répondre d'un objectif plus ambitieux que de réduire de 10% ses consommations d'eau douce.

⁷ Cette Directive (DCE) avait initialement fixé un objectif d'atteinte de bon état des masses d'eau à échéance 2015 demandant aux Etats de reporter sur l'atteinte de cet objectif auprès des institutions européennes (bulletin français 2022 : <https://www.eaufrance.fr/actualites/parution-de-ledition-2022-du-bulletin-rapportage>) . Vu l'absence de résultat, les institutions européennes ont revu le calendrier et demandent aux Etats membre d'atteindre le bon état des masses d'eau à échéance 2027

Sobriété et raréfaction de la ressource en eau

Le premier défi est celui de l'accès à l'eau douce et de **la sobriété dans l'usage des ressources en eau**. Deux secteurs économiques sont particulièrement exposés au risque de raréfaction de la ressource en eau en France : l'agriculture (58% du volume d'eau consommé annuellement) et l'énergie (le refroidissement des centrales nucléaires représentant 15 % du volume d'eau prélevé⁸ annuellement) dans un contexte pressant de dérèglement climatique et de récurrence d'épisodes de sécheresse extrême⁹.

Il convient par ailleurs de continuer à assurer un accès à l'eau potable aux usagers urbains et ruraux de manière équitable et dans les mêmes conditions sur l'ensemble du territoire (rural et urbain, hexagonal comme ultramarin).

Pour répondre à ces enjeux, la présente politique détaille la contribution du Groupe pour :

- Soutenir une gouvernance partagée de la gestion des eaux à toutes les échelles de territoire (bassin et réseaux interconnectés) ;
- Inciter à la sobriété des usages (agroécologie, transformation industrielle, équipements publics et actions citoyennes) ainsi qu'aux pratiques de réutilisation des eaux (eaux usées traitées, eaux pluviales, etc.) ;
- Anticiper les impacts climatiques sur l'ensemble des infrastructures liées à l'eau (production d'énergie, transport, eau potable et assainissement, etc.).

Qualité de l'eau et des infrastructures dédiées

Le deuxième défi majeur est celui de la **qualité de l'eau**.

Alors que la loi française règlemente de longue date l'utilisation de molécules chimiques notamment les pesticides ou les rejets de polluants industriels dans l'environnement, la qualité des eaux de surface et souterraine continue de se détériorer, plus d'une centaine d'aires de captage en eau potable étant fermées chaque année en raison d'une trop forte concentration de polluants.

Le niveau de pollution restant effectivement élevé, des problématiques environnementales lourdes impactent directement les écosystèmes terrestres et marins dont les zones humides et les cours d'eau, et sont responsables, pour certaines d'entre-elles, de risques sanitaires avérés.

La réduction de ces **pollutions aquatiques** oblige d'une part, à accroître le recours à des pratiques plus durables et d'autre part, à recourir des technologies et de méthodes innovantes pour la purification et la réutilisation de l'eau.

Le développement des solutions fondées sur la nature d'un point de vue opérationnel, ou des paiements pour les services environnementaux (PSE), en termes de modèle économique, ainsi que les efforts pour maintenir la performance des systèmes d'assainissements sont autant de facteurs de réussite face à ce défi majeur.

Pour répondre à ces enjeux, la présente politique détaille la contribution du Groupe en matière de

- Bonne gestion du grand cycle de l'eau ;
- Accompagnement des territoires face aux changements climatiques (désimperméabilisation des sols, SFN¹⁰, etc.) ;
- Réduction des pollutions aquatiques issus de rejets polluants industriels, urbains et agricoles ;

La question de la qualité de l'eau est également étroitement liée à celle de la **gestion du patrimoine des infrastructures dans les territoires**

⁸ L'eau « prélevée » signifie « utilisée et rejetée dans le milieu naturel ensuite », contrairement à l'eau « consommé » qui correspond à la partie de l'eau prélevée non restituée aux milieux aquatiques (il s'agit ainsi de prélèvements nets)

⁹ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/leau-en-france-ressource-et-utilisation-synthese-des-connaissances-en-2022?rubrique=44&dossier=1028185>

¹⁰ SFN pour solutions fondées sur la nature

La gestion patrimoniale de l'eau est une approche à long terme qui tient compte de l'état de ce patrimoine **tout au long de son cycle de vie** dans le but d'assurer le niveau de performance requis avec un facteur risque donné, le tout dans un contexte économique contraint.

Afin de renforcer la résilience de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire, dans un contexte de sécheresse accru et face à la vétusté de certaines infrastructures, et de lutter contre les sources de contamination de l'eau par un traitement plus efficace en station d'épuration, la France s'est dotée en 2023 d'un Plan eau afin de planifier la restauration et modernisation des réseaux sur l'ensemble du territoire. Ce Plan sera complété d'une deuxième feuille de route déclinant des actions visant à s'assurer de la bonne qualité de l'eau.

Inondations & imperméabilisation des sols : politiques et plans du groupe.

Alors que le changement climatique augmente la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes (notamment les crues). L'artificialisation des sols amplifie, pour sa part les risques d'inondations par ruissèlement. La conjugaison de ce phénomène climatique de cette action de l'Homme génère un risque accru d'inondation. C'est d'ailleurs ce qui constitue l'un des enjeux majeurs de la lutte contre l'artificialisation des sols et leur érosion en sur le territoire national.

Ces questions sont traitées dans **la Politique biodiversité du Groupe**¹¹ (sur le volet lutte contre l'artificialisation des sols) et dans **le Plan d'action pour l'adaptation du Groupe**¹².

Structure de la politique eau

Cette politique Groupe se présente en trois grandes parties :

- I. Comprendre les impacts et les risques du Groupe*
- II. S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique*
- III. Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures*

Chacune de ces parties intègre une série d'engagements différenciés en fonction des types de métiers du groupe, des cibles et indicateurs de suivi associés (Cf. tableau en annexes).

Au regard des exigences réglementaires, et également des évolutions de la qualité des données issues du terrain, cette politique a vocation à rester dynamique et évolutive. Les remontées d'information en lien avec les normes de la directive CSRD¹³ concernant les enjeux liés à la préservation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau (ESRS 2, 3 et 5 concernant les pollutions, les milieux aquatiques et l'océan, et les ressources¹⁴), sont donc amenés à compléter efficacement le dispositif de KPI d'ores et déjà présenté dans ce document. Elle fera l'objet d'un bilan de suivi interne annuel.

*Ces engagements s'inscrivent ainsi dans le cadre d'une démarche progressive, considérant la disponibilité et la maturité des outils et de l'accès à la donnée. Ils se lisent au regard de l'analyse de double matérialité des entités et de leur chaîne de valeur ainsi que de la **priorisation des différents sujets ESG au regard des moyens disponibles.***

¹¹ <https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2022-12/Politique-biodiversite-groupe-9-12-2022.pdf>

¹² [https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2024-](https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2024-05/Plan%20d%27action%20d%27adaptation%20groupe%20Caisse%20des%20D%C3%A9p%C3%B4ts%20avril%202024.pdf)

[05/Plan%20d%27action%20d%27adaptation%20groupe%20Caisse%20des%20D%C3%A9p%C3%B4ts%20avril%202024.pdf](https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2024-05/Plan%20d%27action%20d%27adaptation%20groupe%20Caisse%20des%20D%C3%A9p%C3%B4ts%20avril%202024.pdf)

¹³ « CSRD » pour corporate sustainability reporting directive transposée en droit français par l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023

¹⁴ Les ESRS (European Sustainability Reporting Standard) sont les normes auxquelles les entreprises assujetties à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), traduite dans le droit français par l'ordonnance 2023-1142 du 6-12-2023

Les engagements eau du groupe CDC

1 Comprendre les impacts et les risques du Groupe

Le Groupe s'engage dans un premier temps à identifier ses impacts négatifs sur la ressource en eau et les écosystèmes naturels d'eau douce ou la dépendance de ses activités à la ressource et aux services des écosystèmes naturels d'eau douce, dans une optique d'une part, de mesurer ses risques liés à l'eau et les piloter au mieux, et d'autre part, de préserver des écosystèmes d'eau douce et humides.

Il dialogue avec les fournisseurs de données afin d'améliorer la qualité des données sur l'eau.

Engagements communs des métiers financiers et opérationnels

1.1. Réaliser, d'ici fin 2025, dans la limite des outils et de la donnée disponibles, **une empreinte eau¹⁵ et/ou une évaluation de la dépendance à la ressource hydrique aux services écosystémiques liés à l'eau.** *

Sont concernés par cet engagement les métiers opérationnels¹⁶, les métiers investisseurs et prêteurs¹⁷, et le fonctionnement interne de chaque entité.

1.2. Réaliser une première estimation de la pollution aquatique (rejets) issue de ses activités opérationnelles et/ou générées par les contreparties investies ou financées, d'ici fin 2027, dans la limite des outils et de la donnée disponibles ainsi que de la matérialité de ce sujet pour l'entité concernée ¹⁸. *

Engagements des métiers financiers

1.3. Evaluer l'exposition au risque de sécheresse et/ou stress hydrique des différents portefeuilles financiers (en France hexagonale et ultramarine ainsi qu'à l'international pour ceux qui sont concernés) dans la limite des outils et de la donnée disponibles, **d'ici fin 2027** ^{*19}.

Engagement des métiers opérationnels

1.4. Réaliser une cartographie des sites et biens immobiliers en zone de stress hydrique élevé et extrêmement élevé (en France hexagonale et ultramarine ainsi qu'à l'international pour ceux qui sont concernés et dans la limite des outils disponibles), **d'ici fin 2026**.

** Les trois engagements 1.1, 1.2 et 1.3 ci-dessus s'appliquent aux entités pour lesquelles les sujets relatifs à l'eau sont matériels, et sont considérés en fonction du calendrier de priorisation des normes CSRD des entités concernées. Ils sont mis en oeuvre en fonction des données mises à disposition par les contreparties, et de la disponibilité et maturité des outils d'analyse par classes d'actifs.*

¹⁵ L'empreinte eau est entendue comme étant la consommation d'eau directe en m3 et/ou le niveau de prélèvements en m3

¹⁶ Hors CDC Habitat

¹⁷ Cet engagement concerne uniquement les portefeuilles actions cotées et obligations corporate

¹⁸ Ne sont pas concernés par cet engagement : ICADE, CDC Habitat ainsi que les activités opérationnelles du groupe La Poste

¹⁹ Notez que Louvre Banque Privée évalue le stress hydrique niveau d'une entreprise mais pas au niveau de la localisation de ses investissements

2 S'inscrire dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique

Gérer efficacement la ressource en eau, s'adapter à la raréfaction de la ressource et accompagner les collectivités locales, les acteurs économiques et les citoyens dans une démarche vertueuse de sobriété hydrique.

Afin de participer à l'effort national de réduction de 10% de la consommation en eau tout en répondant aux enjeux liés à la raréfaction de la ressource en eau, le Groupe contribue à l'objectif de sobriété hydrique, et concourt à la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement à travers ses offres de financement et d'accompagnement (ingénierie territoriale), et en tant qu'opérateur direct, afin de lutter contre les fuites d'eau (20% de l'eau transportée dans les réseaux est en moyenne perdue du fait de leur vétusté).

Il accompagne les acteurs et s'assure du déploiement des meilleures pratiques en matière de sobriété hydrique.

Engagements des métiers financiers

2.1 Traduire, d'ici fin 2025, dans la limite des outils et de la donnée disponibles, dans les critères d'analyse ESG de leurs investissements, l'objectif général de sobriété hydrique, et prendre en compte le degré de stress hydrique de la zone de localisation de leurs investissements²⁰.

2.2. Pour ceux qui investissent en direct dans des projets localisés en zone de stress hydrique extrêmement élevé ou élevé, à prendre en compte le degré d'alignement de ces projets sur les meilleures pratiques sectorielles en termes de consommation d'eau, dans l'objectif de ne pas aggraver la situation de pénurie d'eau de la zone concernée²¹.

2.3. Les gestionnaires d'actifs des entités financières du Groupe²² s'engagent à déployer un dialogue avec leurs contreparties pour lesquelles l'enjeu de l'eau (volet consommation et prélèvement) est matériel²³, afin de les inciter à :

- Évaluer leurs impacts et dépendances sur les enjeux liés à l'eau ;
- Divulguer ces éléments et notamment leur consommation d'eau directe et indirecte ;
- Définir des politiques et plans d'action pour réduire à court, moyen et long terme leurs impacts et les risques associés à leur consommation d'eau, en s'inscrivant notamment dans la démarche SBTN Freshwater²⁴ ou d'autres cadres de ce type.

2.4. Les entités financières du Groupe déploient des outils de financement dédiés à une gestion plus sobre de la ressource en eau.

La Banque des territoires (BdT) accompagne les acteurs territoriaux dans la mise en œuvre de leur mission de service public local de l'eau en phase avec l'objectif de sobriété hydrique du Plan Eau gouvernemental²⁵. La Banque des Territoires s'emploie à contribuer à faire monter en maturité le marché eau et à stimuler une génération de projets durables dans les territoires. Cela se traduit dans

²⁰ La prise en compte par LBP AM du degré de stress hydrique dans la zone de localisation des investissements est réalisée sur les actifs réels uniquement. CNP assurances n'est pas concerné par cet engagement.

²¹ Hors CNP assurances et Louvre Banque Privée

²² CNP assurances introduit le sujet eau dans ses dialogues actionnarial sur la biodiversité uniquement si cet enjeu hydrique est, selon son analyse, matériel

²³ Nota : les secteurs les plus consommateurs sont, notamment selon le Plan Eau du Gouvernement, l'énergie, l'agroalimentaire, le textile et l'habillement, l'emballage, le bâtiment et les matériaux, et les mines

²⁴ <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/our-mission/issue-hubs/water/>

²⁵ <https://www.gouvernement.fr/preservons-notre-ressource-en-eau/les-53-mesures-du-plan-eau>

Le Programme Eau, qu'elle a mis en place et déploie depuis fin 2023. Le Programme Eau prend appui sur et fait progresser le « continuum d'offre sur l'eau » de la BdT qui comprend :

- En amont, un volet « conseiller », avec l'ingénierie ;
- En aval, des volets « financer » et « sécuriser » avec ses offres de prêts, notamment l'« Aqua Prêt », l'investissement et la consignation.

La Banque des Territoires

La Banque des territoires accompagne les acteurs territoriaux (collectivités et satellites de collectivités) pour accélérer l'émergence et la structuration de projets visant à une gestion intégrée de la ressource en eau. Cette ingénierie territoriale peut ainsi appuyer à l'élaboration d'un schéma directeur eau potable / assainissement / eaux pluviales, stratégie foncière ou encore financer des études pré-opérationnelles et opérationnelles sur différents types de projets (REUT, etc.).

D'une durée pouvant aller jusqu'à 60 ans (afin de s'aligner sur la durée des amortissements techniques), l'« Aqua Prêt », est indexé sur le taux du Livret A +0,4% , et finance tous les types de projets, notamment liés au « petit cycle », dans un objectif de sobriété hydrique.

Dans le cadre de cet « Aqua Prêt », la Banque des Territoires finance le renouvellement des réseaux d'eau potable dans la perspective de réduire les fuites. Elle accompagne également à long terme des acteurs de la filière eau dans le secteur de l'économie mixte. Elle est présente au sein de sociétés d'économie mixte (SEM) qui jouent un rôle indispensable dans la gestion de l'eau de leur territoire.

La Banque des territoires a par ailleurs signé des partenariats avec les agences de l'eau afin de mieux articuler le financement de l'eau sur les territoires. La coordination avec les agences de l'eau passe en particulier par des conventions de partenariat avec les directions régionales de la Banque des territoires signées en 2023. Ces partenariats contribuent à l'optimisation des moyens de financement pour les collectivités territoriales et à la simplification des démarches administratives pour les collectivités qui souhaiteraient souscrire à la fois une subvention auprès d'une agence de l'eau et un prêt auprès de la Banque des territoires. Cela se traduit par exemple par les appels à projets communs.

La Banque des territoires investit enfin dans des entreprises portant des **projets industriels innovants**. La direction de l'investissement pour la transformation écologique et énergétique (DITEEC) a une cible de 3-4 dossiers par an sur la filière eau pour un montant moyen de 4,6 M €. Cela comprend aussi bien des investissements de type délégation de service public (DSP) eau potable ou assainissement, que des investissements de traitement des boues (méthanisation) ou de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour des clients industriels, ou encore des prises de participation dans une ou deux startups offrant une solution innovante pour les acteurs de l'eau. La Banque des territoires a ainsi par exemple investi dans la société Aquasys qui propose une gestion intégrée et dynamique de la ressource en eau pour des acteurs publics, des industriels et du monde agricoles ou dans la société Acwa Robotics qui développe des robots autonomes d'inspection des réseaux d'eau sous pression.

La Banque des territoires est par ailleurs attentive à la consommation d'eau des entreprises des secteurs industriels de l'énergie et de l'agroalimentaire dans lesquelles elle investit.

Bpifrance

Bpifrance agit aux côtés des PME françaises afin de réduire leur consommation d'eau à travers le **Diag Eco-Flux**, un dispositif d'accompagnement personnalisé leur permettant de réduire leur consommation de d'énergie, de matière et d'eau. La réduction moyenne des consommations d'eau, permise par le dispositif est estimée à 25%.

En outre, Bpifrance favorise le développement des acteurs de la filière Eau (gestion et traitement de l'eau, optimisation des consommations...), dans le cadre de son **accélérateur Eau**. 32 entreprises de la filière Eau ont été accompagnées depuis 2020. Une troisième promotion sera lancée en octobre 2024

et visera à accompagner **30 entreprises du secteur de l'eau**²⁶. Celles-ci bénéficieront d'un accompagnement par Bpifrance avec des missions de conseil et des sessions de formation afin de structurer et accélérer leur développement.

Enfin Bpifrance soutient les grandes entreprises, dont il est actionnaire, qui s'engagent dans la sobriété hydrique dans le cadre du Plan « Eau » susmentionné.

Sfil et La Banque Postale

Depuis 2019, le dispositif de financement **Sfil/La Banque Postale (LBP)** à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements propose une offre thématique « prêt vert ». Parmi cette offre, la thématique « Gestion durable de l'eau et de l'assainissement » est dédié pour partie à la gestion du petit cycle de l'eau, en finançant :

- les investissements portés par les services publics de l'eau potable comprenant notamment les équipements et infrastructures de production (captage et traitement), transport et distribution d'eau potable (renouvellement ou extension de réseaux) ;
- les investissements portés par les services publics d'assainissement comprenant notamment les équipements et infrastructures de collecte (renouvellement ou extension de réseaux), de traitement (station d'épuration) et de dépollution.

LBP offre également un **prêts relais** pour préfinancer les subventions des agences de l'eau, visant plusieurs objectifs : sécurisation des approvisionnements, diminution des fuites sur les réseaux, réutilisation des eaux usées traitées, etc.

Enfin, La Banque Postale, au sein de son **Fonds Impact Climat et Biodiversité**, finance des projets de réduction des consommations d'eau.

CNP Assurances

CNP Assurances définit une charte des travaux verts avec des recommandations spécifiques sur l'installation de dispositifs de sobriété hydrique.

Le gestionnaire d'actifs immobiliers de la CDC (CDC II)

Le gestionnaire d'actifs immobiliers de la CDC (CDC II) s'engage à suivre les consommations d'eau des immeubles en portefeuille via une **plateforme de collecte des données fluides** et à obtenir pour tous les actifs, tant en tertiaire qu'en résidentiel, de son portefeuille en développement, un label environnemental performant qui comporte un indicateur « eau » (HQE, BREEAM...)²⁷.

CDC II s'engage, dans la mesure du possible²⁸, à utiliser les eaux de pluie récoltées dans les bassins de rétention des eaux des immeubles pour l'arrosage des espaces verts, et appuie la récupération d'eau de pluie pour un usage sanitaire (chasses d'eau des WC dans les logements)²⁹.

Gestion des participations Stratégique : SUEZ

En tant qu'actionnaire de référence de **Suez** depuis 2022, le Groupe CDC (Caisse des dépôts et CNP Assurances) accompagne cette entreprise dans le développement de sa politique de maîtrise de l'utilisation de la ressource en eau.

Opérateur de la conception, la construction et l'exploitation des usines de production d'eau potable et des réseaux en Délégation de Services Publics (DSP) ou en Régie, Suez intervient sur **la réduction des fuites** via la réhabilitation des réseaux, le pilotage en temps réel du réseau de distribution et par l'évaluation de l'état des canalisations.

²⁶ <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/accelerateur-eau-3eme-promotion>

²⁷ Ce qui veut concrètement dire que les équipements types WC, robinetterie, etc. sont étudiés sous le prisme des économies réalisables en fonction des solutions existantes (chasse d'eau doubles flux ; mousseurs, autres dispositifs hydro-économiques).

²⁸ Surtout sur les bâtiments récents

²⁹ Ce dispositif existe sur un immeuble résidentiel du portefeuille (Paris – Reuilly, 133 logements)

L'entreprise innove constamment, en particulier dans les régions à fort stress hydrique dans lesquelles elle opère, en expérimentant des techniques de géo-filtration ou en réutilisant des eaux traitées produites par les stations d'épuration pour irriguer les surfaces viticoles limitrophes. Suez s'engage à ce que 100% de ses activités d'eau potable en zone de stress hydriques soient couvertes par des **plans d'efficacité hydrique**.

L'entreprise a par ailleurs lancé le tout premier **contrat de performance** en France, avec pour ambition de réduire, dans le territoire avec lequel Suez assure une DSP, de 6 millions de m³ les prélèvements sur la ressource en eau d'ici 2027.

Suez cherche à développer autant que possible cette **innovation contractuelle**, sous-réserve d'avoir une telle marge de manœuvre dans les cahiers des charges préparés par les collectivités publiques, et s'engage à ce que 100% de ses propositions commerciales d'ici 2027 comporte un engagement de préservation de la ressource en eau.

Engagements des métiers opérationnels

2.5. Impulser des démarches de sobriété hydrique ou de réduction des impacts sur la ressource au sein des activités opérationnelles

Dans le cadre de leur reporting extra-financier, les filiales opérationnelles et industrielles³⁰ inscrivent, à échéance 2028 et en tenant compte des différents scénarii climatiques 2030 et 2050 et de la localisation de leurs sites, une trajectoire de :

- 1) Réduction de la consommation d'eau ou des prélèvements (en m³ ou en pourcentage de réduction) de leurs activités opérationnelles, dans la limite des dispositifs disponibles et dans l'objectif de se situer dans la moyenne basse des consommations sectorielles ou,
- 2) Limitation de leurs impacts sur la ressource en eau des bassins prioritaires.

2.6. Accompagner les usagers dans une démarche de réduction de leur consommation d'eau

Les filiales du secteur de l'immobilier proposent et installent, dans les immeubles qu'ils conçoivent, construisent, gèrent ou dans lesquels ils investissent, les dispositifs de sobriété mis progressivement à disposition sur le marché.

CDC Habitat

CDC Habitat propose systématiquement la pose d'appareil économie d'eau dans ses immeubles sous gestion. Cette filiale de la Banque des territoires travaille sur un dispositif de récupération des eaux grises dans ses habitations en circuit fermé, et expérimente des dispositifs de récupération des eaux usées pour l'arrosage des espaces verts, ces espaces devant être entretenus afin de maintenir des îlots de fraîcheur proches des immeubles.

Le Groupe La Poste

Le Groupe La Poste prend des engagements afin de réduire la consommation d'eau de son parc immobilier opérationnel.

La foncière **La Poste Immobilier** a défini un plan d'actions « Eau » sur son périmètre, en 3 axes prioritaires accompagné d'un chantier transverse : 1/ Suivre les consommations. 2/ Réduire les fuites. 3/ Améliorer la gestion des eaux de pluie et des eaux grises sur les parcelles. Transverse : Sensibiliser, former et mobiliser les collaborateurs.

Dans la gestion technique des bâtiments, des actions sont d'ores et déjà en place pour maîtriser les consommations d'eau : réglage des débits sanitaires, installation de mousseurs, maintenance

³⁰ Icade n'est pas concerné par cet engagement

préventive, chasses d'eau double-flux, exigences de sobriété imposées aux prestataires de gestion des espaces verts... Des établissements postaux ont déjà un suivi en temps réel afin de connaître leur consommation et de détecter des fuites éventuelles.

Le plan d'actions de La Poste Immobilier prévoit d'équiper les établissements les plus consommateurs de compteurs monitoring, qui permettent aux équipes de repérer rapidement les fuites et d'agir en conséquence. 50 sites seront équipés courant 2024 au niveau des restaurants d'entreprise et des sanitaires, et d'ici 2030 plusieurs centaines d'établissements seront équipés au niveau des compteurs généraux. L'approvisionnement en eau provient pour la quasi-totalité du réseau général de distribution gérée par les collectivités territoriales, mais plusieurs établissements utilisent déjà l'eau de pluie pour les sanitaires ou les espaces verts.

La Poste Immobilier lance en 2024 une étude d'opportunité sur la réutilisation des eaux pluviales et en 2025 des projets sur 8 sites pilotes, avant déploiement sur les sites pertinents. Une deuxième étude d'opportunité est menée en parallèle pour identifier les sites sur lesquels il serait utile de désimperméabiliser des surfaces. Le sujet de la gestion de l'eau dans les consultations, les certifications et les marchés de travaux va également être renforcé par la foncière. Enfin, une réflexion est engagée sur le traitement et la réutilisation des eaux grises (eaux usées faiblement polluées).

Grâce à l'ensemble de ces actions, La Poste vise à réduire ses consommations d'eau. Les études d'opportunité et premières actions mises en place par sa foncière en 2024-2025 permettront d'estimer le potentiel de réduction et une cible quantifiée à 2030.

Enfin, la filiale de services de proximité Axeo du groupe propose désormais une solution de lavage automobile sans eau.

ICADE

Icade s'engage à mettre en œuvre des solutions de suivi et de réduction de son impact sur l'eau (suivi des consommations et détection des fuites, mise en place d'équipements économes en eau, solutions fondées sur la nature pour la gestion des eaux pluviales, autres innovations).

Les **filiales opérationnelles et industrielles** du Groupe, engagent un dialogue avec leurs **fournisseurs et leurs clients**, pour lesquels l'enjeu de l'eau est matériel, sur l'objectif de réduction de la consommation en eau, ainsi que des actions pour l'atteindre.

Elles peuvent demander, dans le cadre de leurs dialogues avec les acteurs de leur chaîne de valeur amont prioritairement, une adhésion à la démarche SBTN FreshWater.

Citadia/SCET

Citadia/SCET, cabinet de conseil et filiale de la Banque des territoires, accompagne également des acteurs territoriaux, notamment à travers des démarches prospectives pour anticiper les chocs hydro climatiques éventuels et s'adapter en vue d'une résilience sereine. Le cabinet de conseil réalise des diagnostics de l'état du réseau d'assainissement et d'eau potable, pré-requis évident à une restauration efficace de celui-ci. La SCET réalise plus particulièrement des diagnostics stratégiques sur le petit et le grand cycle de l'eau, mais également des besoins actuels et futurs afin de mettre en évidence les enjeux territoriaux liés à la gestion de l'eau. Ce cabinet de conseils réalise en outre des missions de stratégies visant la convergence des acteurs de l'eau, ou encore des missions de structuration de la gouvernance locale de l'eau pour aligner les acteurs. Il intervient ainsi au niveau de la planification afin d'intégrer les enjeux de l'eau dans les dynamiques de développement territorial, et accompagne la co-construction de stratégies et plans d'actions permettant de répondre à ces enjeux. Pour ce faire, il organise le dialogue au sein du territoire avec tous les acteurs de l'eau, et tous les usagers, pour assurer l'acceptabilité des solutions apportées

La Compagnie des Alpes (CDA)

La Compagnie des Alpes (CDA) s'engage à mettre en place un écosystème de recherche & de mesure de l'utilisation de la ressource en eau dans le but de limiter l'impact de ses activités et les éventuels conflits d'usage. Ainsi, une action globale de sobriété est entreprise sur l'ensemble des Parcs de loisirs, en mettant en place de dispositifs de récupération des eaux de pluie, mais aussi, si légalement et techniquement possible, en privilégiant la mise en place de système de réutilisation des eaux usées retraitées pour les réseaux d'eau grise (sanitaires et irrigation). CDA s'engage par ailleurs à favoriser exclusivement des projets de stockage multi-usage (hors prélèvement en nappe phréatique) et permettant un prélèvement optimum dans le milieu.

Engagements communs portant sur le fonctionnement de toutes les entités du groupe

2.7. Chaque entité du Groupe CDC³¹ définit d'ici 2030 une trajectoire de réduction de sa consommation d'eau sur son fonctionnement interne, et réduit annuellement³² sa consommation d'eau en m³ ³³.

Pour ce faire, les entités du Groupe peuvent utiliser les leviers suivants :

- Sensibiliser ses collaborateurs aux éco-gestes ;
- Déployer des dispositifs de réduction de la consommation d'eau au sein de ses bâtiments (réglage des débits sanitaires, installation de mousseurs, maintenance préventive, chasses d'eau double-flux, etc.) ;
- Initier des actions contre les fuites ;
- Dialoguer avec ses prestataires et fournisseurs utilisant de l'eau de manière significative afin qu'ils réduisent leur consommation d'eau en se fixant des exigences de sobriété.

Les achats des entités du Groupe sont en effet un levier important pour le changement transformatif des pratiques de l'établissement public et de chacune de ses entités. En intégrant le sujet de la sobriété hydrique dans leur dialogue avec les fournisseurs, chacun peut participer à transformer les modèles au-delà de ses seuls périmètres.

Cet engagement peut se traduire dans les politiques d'achat durable déjà établies par les entités. La réduction de la consommation d'eau est en effet, par exemple déjà, un des items repris par le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) de l'établissement public (EP). Ainsi, l'Etablissement public (EP) infuse par ailleurs les pratiques de sobriété hydrique auprès des professionnels de l'immobilier avec lesquels il négocie notamment dans le cadre du projet Campus³⁴.

La Banque Postale

La Banque Postale a mis en place un système de maîtrise de ses consommations qui passe par le déploiement de projets de rénovation et de rééquipement tout comme par l'action et la vigilance des occupants au quotidien à travers les écogestes.

³¹ Cet engagement ne concerne ni Louvre Banque privée ni LBP AM.

³² CNP assurances s'engage sur une trajectoire de réduction pluriannuelle

³³ Cet engagement se lit parallèlement à l'engagement pris par les métiers de certaines entités du Groupe ci-dessus. Pour les entités qui le souhaitent, il peut s'apprécier à l'aune de la consommation par salarié (évalué à 40 litres/jour) : l'engagement est alors de tendre vers une cible en deçà de la moyenne sectorielle à échéance 2030. Si la consommation de l'entité se situe à date de l'adoption de cette politique, dans la moyenne basse de ce benchmark, l'engagement est de maintenir cette consommation dans le temps. Louvre Banque Privée n'est pas concerné par cet engagement.

³⁴ Le projet Campus est le projet de déménagement des 4500 collaborateurs parisiens de la Caisse des Dépôts dans deux immeubles mitoyens du quartier d'Austerlitz situés au 50 et 60 avenue Pierre Mendès France.

3 Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

Gérer efficacement la ressource en eau, préserver l'environnement et assurer un accès à une eau de bonne qualité pour tous

Conscient de la nécessité de conserver des écosystèmes aquatiques en bonne santé afin de mieux protéger une ressource limitée, et assurer l'accès équitable d'une eau de bonne qualité sur l'ensemble du territoire, le groupe CDC agit en conservant et restaurant la nature ainsi qu'en réduisant la pollution des milieux aquatiques.

Ce dernier objectif est majeur, le coût annuel du traitement des flux annuels d'azote et de pesticides étant compris, en France, entre 54 et 91 milliards d'euros. Ce qui signifie que, pour les eaux souterraines, le coût de la dépollution pour les nitrates serait compris entre 490 et 742 milliards d'euros et pour les pesticides entre 32 et 105 milliards d'euros, soit au total : de 522 à 847 milliards d'euros, hors coûts d'énergie du pompage avant traitement³⁵.

Dans l'objectif de préserver les milieux aquatiques et humides, le groupe s'engage plus particulièrement à éviter, puis réduire son impact sur les écosystèmes contribuant au cycle de l'eau, à privilégier les solutions fondées sur la nature, et à contribuer à la renaturation et restauration de ces écosystèmes.

Pour ce faire, le Groupe se fixe pour objectifs de :

- **Lutter contre les pollutions des milieux aquatiques**
- **Assurer la préservation du bon fonctionnement du grand cycle de l'eau**
- **Éviter de porter atteinte aux zones humides.**

Engagements des métiers financiers

3.1. Exclure tout financement et investissement dans des entreprises dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient de la fabrication ou vente de pesticides³⁶.

3.2. Renforcer le dialogue actionnarial³⁷ avec les entreprises investies pour lesquelles l'enjeu de pollution de l'eau est matériel, afin de les inciter à :

- ✓ Évaluer régulièrement et divulguer leurs impacts sur la qualité de l'eau, souterraine et de surface ;
- ✓ Définir des plans d'actions de réduction de la pollution de l'eau, en particulier dans les géographies sensibles (écosystèmes sensibles, zones de captage d'eau potable), et la publication d'indicateurs de suivi de l'atteinte de ces objectifs.

Dans ce cadre, une attention particulière sera notamment portée aux sources suivantes de pollutions aquatiques : PFAS³⁸, pesticides et plastiques.

³⁵ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED52.pdf>

³⁶ Périmètre de l'engagement, Cf Politique Groupe Biodiversité : <https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2022-12/Politique-biodiversite-groupe-9-12-2022.pdf>

Bpifrance n'est pas concerné par cet engagement. Les refinancements de crédits-export de Sfil étant alloués à des projets identifiés, l'exclusion s'applique au projet financé

³⁷ Cet engagement s'applique aux gestionnaires d'actifs

³⁸ PFAS pour Alkyls perfluorés et polyfluorés, ou polluants éternels

Les gestionnaires d'actifs du Groupe invitent les sociétés produisant ou ayant recours significatif à tout type de plastique à définir des politiques et plans d'action pour les réduire. Elles dialoguent avec les entreprises de secteurs produisant ou utilisant des PFAS à divulguer leur utilisation.

Les cadres structurés et reconnus en matière de réduction des pollutions de l'eau seront plébiscités (notamment SBTN Freshwater).

3.3. Certaines entités financières du Groupe déploient des outils d'amélioration de la qualité de la ressource en eau.

La Banque des territoires

La Banque des Territoires soutient les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la GEMAPI, ainsi que dans leur compétence assainissement et leurs actions pour la **protection des aires d'alimentation de captages**.

L'Aqua Prêt intervient pour financer la mise en œuvre **de projets de préservation et/ou de restauration de milieux aquatiques et de zones humides**. L'Aqua Prêt est ouvert également au financement de projets visant à assurer la gestion quantitative de la ressource (étiage, etc.) et peut enfin intervenir sur la sécurisation du foncier sur les aires d'alimentation de captages.

Outre ces initiatives en direction des collectivités, la Banque des territoires soutient plus directement des pratiques agricoles vertueuses en particulier proches des aires de captage d'eau potable (réduction des intrants). Elle soutient des associations pour accompagner la transition agroalimentaire des territoires via l'investissement en capital comme dans « Terres de sources Eau du Bassin Rennais » (21 M€) et « Terre de Liens » (6 M€ investis / 8000 ha acquis et cultivés en bio).

La Banque des Territoires a engagé un dialogue avec l'ensemble de ses partenaires sur le sujet de la gestion des eaux, et en particulier avec les associations d'élus qu'elle finance. Des liens opérationnels avec les actions menées dans le cadre des plans Montagne et Littoral sont en cours de construction. Certaines associations (FNAU, FNPNR, AMRF, Ville de France, FNCCR, AMORCE, ANDES, ANEL, etc.) ont déjà eu des échanges avec l'équipe « Aquagir »³⁹ pour créer des synergies et compléter le parcours sur leurs sujets propres.

La Banque des Territoires opère, pour le compte de l'État et dans le cadre du dispositif France 2030, des « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » dans l'objectif est de déployer des filières agroalimentaires innovantes non ou faiblement utilisatrices de produits phytosanitaires de synthèse (PPS).

Sfil et La Banque Postale

Depuis 2019, le dispositif de financement **Sfil/La Banque Postale** à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements propose une offre thématique « prêt vert ». Parmi cette offre, la thématique « Gestion durable de l'eau et de l'assainissement » est dédiée pour partie à la gestion du grand cycle de l'eau, en finançant :

- Des porteurs de projets en lien avec la gestion des eaux pluviales (équipements, infrastructures, gestion alternative) ;
- Des porteurs de projets GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations) dont ceux dédiés à la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

³⁹ Aquagir est un collectif d'acteur fondé par l'ANEB, la Banque des Territoires, le BRGM, le Cercle Français de l'eau, les pôles de compétitivité de la filière eau Aqua-Valley et Aquanova et l'UIE (Union des Industries et Entreprises de l'Eau afin d'accélérer et de massifier les projets de gestion des eaux dans les territoires (pour plus d'informations : <https://aquagir.fr/>)

Gestion des Participations stratégiques : SUEZ

En tant qu'actionnaire de référence de **Suez**, le Groupe CDC (Caisse des dépôts et CNP Assurances) poursuit son dialogue actionnarial vis-à-vis des objectifs fixés par Suez en matière :

- **D'intégration de solutions de rétention des micropolluants**, avec une cible de 100% de propositions commerciales en matière de construction d'infrastructures d'assainissement dans les zones à enjeux intégrant ces solutions d'ici à 2027.
- De renforcement du rythme de **renaturation** sur et autour de ses usines, avec l'objectif de **doubler le nombre actuel⁴⁰ d'opérations d'ici à 2027**.

Engagements des métiers opérationnels

Développer et mettre en place des actions et solutions visant à réduire leur impact négatif sur les milieux aquatiques dans l'objectif de conserver le bon état écologique des masses d'eau.

Une attention particulière est portée par les entités du **groupe La Poste** afin de ne pas entraîner de pollutions des sols et des eaux :

- Les établissements sont parés pour maîtriser les rejets d'eau d'incendie et les situations de fuite de carburants.
- La Direction des Achats du groupe La Poste a mis en place dans 100% des cahiers des charges d'entretien d'espaces verts une exigence de 0 produits phytosanitaires utilisés. Cet engagement est tenu : l'intégralité des espaces verts postaux sont entretenus sans produits phytosanitaires.

ICADE

Icade s'engage à soutenir le développement d'aménagements fondés sur la nature pour la gestion des eaux pluviales.

CDC BIODIVERSITE

La **CDC Biodiversité** s'engage à protéger **d'ici 2030 trente zones** humides dans le cadre du Programme Nature 2050. La CDC B protège, à date, à travers ce programme auquel participe un certain nombre d'entités du groupe, onze espaces naturels ciblés « zones humides »⁴¹.

Citadia/SCET

Citadia/SCET accompagne, via ses activités d'évaluation environnementale des projets d'aménagement et des documents de planification, les collectivités dans la réduction des impacts négatifs du développement territorial sur les milieux, notamment les milieux aquatiques et humides (adéquation du développement avec les capacités d'épuration du territoire, réduction de l'imperméabilisation, désimperméabilisation et renaturation des espaces urbanisés, protection règlementaire des zones humides et de la trame bleue...).

La Compagnie des Alpes

La **Compagnie des Alpes** (CDA) s'est engagée, dans le cadre de son adhésion au programme « Entreprises Engagées pour la Nature » piloté par l'Office français de la biodiversité, à **réhabiliter le bon fonctionnement de trente zones humides en 10 ans** sur les domaines skiables⁴².

La Société Forestière

La **Société Forestière** préserve l'intérêt écologique et les fonctions de maintien des berges, de régulation des crues, de filtrage de l'eau, etc. en appliquant aux milieux naturels associés à la présence

⁴⁰ 54 opérations de renaturation ont été réalisées en 2023

⁴¹ Quatre autres cibles du Programme visent les transitions agricole et forestière, les écosystèmes littoraux et côtiers, la biodiversité en ville et les continuités écologique (et que certaines de ces cibles peuvent croiser également un enjeu « zones humides »)

⁴² <https://news.compagniedesalpes.com/compagnie-des-alpes-rejoint-act4nature-france/?lang=fr>

d'eau (cours d'eau, ripisylves, peuplements riverains, forêt alluviales, lacs, étangs, tourbières...) dans lequel l'entreprise évolue, des règles spéciales de gestion.

Elle s'est d'ailleurs engagée dans des actions de préservation d'écosystèmes clés pour le cycle de l'eau en mettant en place des **actions de protection de zones humides présents dans ses 300 000 ha de forêts gérées durablement**.

Engagements communs portant sur le fonctionnement de toutes les entités du groupe

3.4. Dans le cadre des contrats d'achat à venir, à intégrer les enjeux de réduction des pollutions, notamment plastique⁴³. Ils dialoguent avec les fournisseurs dont les sujets pollutions sont les plus matériels, dans le but de réduire leur utilisation de polluants et les sensibilisent aux enjeux de leurs activités proches ou en zones humides⁴⁴.

⁴³ Hors CNP assurances

⁴⁴ Engagement général pris dans le cadre de la Politique Groupe Biodiversité

1.3	Exposition au risque de sécheresse et/ou stress hydrique des portefeuilles financiers	Fin 2027	Niveau de risque	Métiers financiers ⁴⁷	
1.4	Cartographie des sites et biens immobiliers en zone de stress hydrique élevés et extrêmement élevés	Fin 2026		Métiers opérationnels	

II. Objectif de sobriété hydrique

Objet	Cible Echéance	Indicateurs	Entités concernées	
2.1	Fin 2025	Grilles ESG CDE et BDT investissement Cotations ESG des filiales sur leurs investissements	Tous les métiers investisseurs ⁴⁸	
2.2	Fin 2025	A la décision d'investissement sur la base des cotations ESG du 2.1	Métiers financiers qui investissent en direct dans des projets ⁴⁹	
2.3	Engagement des entreprises pour lesquelles les sujets relatifs à		Tous les gestionnaires d'actifs	

⁴⁷ Dans la limite des outils et de la donnée disponibles, et de la matérialité de ce sujet pour l'entité concernée.

⁴⁸ Hors CNP Assurances. La prise en compte par LBP AM du degré de stress hydrique dans la zone de localisation des investissements est réalisée sur les actifs réels uniquement

⁴⁹ Hors CNP Assurances et Louvre Banque Privée

	l'eau sont matériels				
2.4	Déploiement d'outils dédiés à une gestion plus sobre de la ressource en eau	Financement de la modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement à hauteur de 1,8 milliards € (2024-2028)	<ul style="list-style-type: none"> • Montant des prêts alloués • Nombre de projets financés sur le petit cycle (stock et flux) • Nombre de m3 de perte d'eau évitées 	BdT	Indicateur PSMT (m3 perte eau évitée)
		1900 millions de m3 eau traitée (2022-2028)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de m3 d'eau traitée • Nombre d'utilisateurs concernés par les projets eau et assainissement 	SFIL et BdT	Indicateur PSMT
		<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de programme d'économie d'eau dans 100% de nouveaux contrats en zone de stress hydrique d'ici 2027⁵⁰ • 100 % de propositions commerciales relatives à la production et la distribution d'eau avec un engagement de 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume d'eau potable consommée/ usagers/an • Pourcentage de contrats de distribution d'eau potable opérés par Suez dotés d'un programme d'économie d'eau (stock) 	GPS sur Suez	

⁵⁰ Dans la limite de ce que permet le cahier des charges de la DSP

	préservation de la ressource ⁵¹			
		•Nombre de Français desservis en eau potable (M)	GPS sur Suez	Indicateur PSMT
		•Nombre de m ³ d'eau traités (assainissement)	GPS sur Suez	Indicateur PSMT
2.4 et 2.6	Accompagnement des collectivités en conseil et ingénierie sur la sobriété hydrique	15 M € (2024-2028) en ingénierie	• Montant de crédits d'ingénierie eau quanti (flux)/ an	BdT
		• Nombre de collectivités accompagnées sur le sujet eau/an	BdT et SCET	
2.5	Développement de démarches de sobriété hydrique ou de réduction des	Définition, dans le rapport extra-financier, d'ici 2028, une trajectoire 1) de réduction des		Tous les métiers opérationnels

⁵¹ Dans la limite de ce que permet le cahier des charges de la DSP

	impacts sur la ressource hydrique	consommations ou prélèvements en eau ou 2) de limitation des impacts sur la ressource en eau des bassins prioritaires			
2.7	Réduction de la consommation hydrique	Trajectoire de réduction annuelle de la consommation d'eau par rapport à 2019 au niveau du fonctionnement interne des entités Groupe d'ici 2030	• Consommation annuelle d'eau (m3)	Fonctionnement interne des entités : EP, CDC Habitat, Icade, CDA, Société Forestière, groupe LP ⁵²	

III. Préserver la qualité de l'eau et des infrastructures

Engagement	Cible Echéance	Indicateurs	Entités concernées	Commentaires	
3.1	Exclusion de tout financement et investissement dans des entreprises dont plus de 20% du chiffre d'affaires provient de la fabrication ou vente de pesticides	Depuis 2023	Nombre d'entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé à plus de 20% à la fabrication ou à la vente de pesticides	Tous les métiers financiers ⁵³	Cf Politique du groupe Biodiversité
3.2	Dialogue actionnarial	Engager les entreprises dont le sujet pollution de l'eau est matériel dès fin 2024		Tous les gestionnaires d'actifs	Attention particulière aux pollutions plastique, PFAS et pesticides

⁵² L'établissement Louvres Banque Privée et LBP AM ne sont pas concernés par cet engagement. CNP assurances s'engage sur un plan de réduction pluriannuel et non annuel.

⁵³ Hors Bpifrance

3.1	Restauration de zones humides	2030	Nombre de zones humides restaurées (stock)	Toutes les entités contribuant au programme Nature 2050 opéré par CDC Biodiversité Compagnie des Alpes La Société Forestière	Les financements des entités participant au programme Nature 2050 ne sont pas fléchés par projets
	Gestion du grand cycle	2028	Nombre de projets financés en Gemapi ⁵⁴ et eau pluviale (flux et stocks) Montant des prêts alloués (stock)	BdT/SFIL	
3.2	Développement des actions et solutions de réduction des impacts négatifs sur les milieux aquatiques		Recensement des actions concernées dans les rapports de durabilité	Icade, CDC B, Citadia/SCET/CDA et La Société Forestière	
3.3	Intégration dans le cadre des contrats à venir des enjeux de réduction des pollutions, notamment plastique	Dialogue et sensibilisation aux enjeux pollutions des milieux humides et aquatiques avec les fournisseurs dont les sujets pollutions sont les plus matériels		Le fonctionnement interne de l'ensemble des entités ⁵⁵	
3.4					

⁵⁴ GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

⁵⁵ Hors CNP Assurances

Glossaire

- Le « petit cycle de l'eau » désigne le parcours que l'eau emprunte du point de captage dans la rivière ou la nappe d'eau souterraine jusqu'à son rejet dans le milieu naturel. Il comprend le circuit de l'eau potable et celui du traitement des eaux usées. Le « grand cycle » est le cycle naturel de l'eau, représentant les flux entre les grands réservoirs d'eau liquide, solide ou gazeuse, sur terre : l'océan, l'atmosphère, les lacs, les cours d'eau, les nappes souterraines, les glaciers. Le « moteur » de ce cycle est l'énergie solaire qui, en favorisant l'évaporation de l'eau, entraîne tous les autres échanges. Le grand cycle comprend plusieurs étapes de l'évaporation jusqu'à l'infiltration dans le sous-sol en passant par les précipitations et le ruissellement.

- Zones humides

Selon le code de l'environnement français, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1 du code de l'environnement).

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié vient compléter la définition donnée par la loi en donnant des critères précis de délimitation. Une zone humide possède soit une végétation hygrophile, soit une morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau, soit les deux. Plusieurs ensembles se détachent parmi ces milieux : les zones marines (berges rocheuses, récifs coralliens...) ; les zones estuariennes (les deltas, les marécages où l'on peut trouver de la mangrove, des marais...) ; les zones lacustres (proches de lacs) ; les zones riveraines (celles qui peuvent border rivières, rus, cours d'eau) ; les zones palustres (marais, tourbières, marécages...) ; les zones humides artificielles (zones de stockage d'eau, gravières, canaux, étangs agricoles...). Cette définition n'est pas d'une extrême clarté et fait l'objet aujourd'hui de discussions entre ministère de l'écologie et de l'agriculture dans le cadre de l'application de la PAC.

Voici un mapping des zones humides en hexagone et Outre-mer par l'UMS-Patrinat (MNHN/OFB): <https://inpn.mnhn.fr/programme/cartographie-nationale-milieus-humides>.

Les zones humides sont protégées, à l'international, par la de Ramsar de 1971. Une cartographie de ces zones est disponible sur le site de la convention : <https://rsis.ramsar.org/fr/?pagetab=>.

Notez que l'organisation compte au moins 53 zones humides d'importance internationale en France hexagonale, ce qui représente une surface de plus de 3 millions d'hectares.

- Zone de stress hydrique

Selon le centre de l'information sur l'eau, le stress hydrique est défini comme une situation critique qui surgit lorsque les ressources en eau disponibles sont inférieures à la demande en eau.

D'une manière générale, le stress hydrique provient essentiellement d'un déséquilibre à la fois géographique et temporel. Ce terme de « stress hydrique » désigne notamment dans certaines zones géographiques et pendant une certaine période :

- Une demande en eau qui dépasse la quantité d'eau disponible,
- Une qualité de l'eau qui nécessite d'en limiter son usage (par exemple : une eau non potable, une eau saumâtre, etc.).